



DATE : 14 avril 2021

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Chantal Pache

CONSEIL GENERAL

Présents : 27 Conseillers généraux majorité = 14 Quorum atteint

Excusés : MM. Fabrice Bersier, Yvan Dénervaud et Jacques Marguet

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier, Guido Flammer.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Chantal Pache
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2020
3. Complément d'information et approbation du dépassement du budget pour la réfection du muret et des escaliers de l'école de Vesin
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
4. Comptes 2020
 - 4.1. Comptes de fonctionnement
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 4.2. Comptes d'investissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
5. Révision du budget 2021
 - 5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 5.2. En cas de refus du point 5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation



DATE : 14 avril 2021

6. Présentation et approbation de la demande d'un crédit pour la construction d'un kiosque sur la place du CO de Cugy
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
7. Présentation et approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
8. Présentation et approbation du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces
9. Bilan de la législature 2016-2021
10. Informations communales
11. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE CHANTAL PACHE

Mme la Présidente Chantal Pache salue les conseillères et conseillers généraux, conseillère et conseillers communaux, la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil Général. Elle relève que la législature 2016-2021 touche à sa fin et nous pouvons tirer un bilan très positif, la gestion du ménage communal est très professionnelle et guidée par une vision à long terme du développement de notre commune. De nombreuses décisions ont été concrétisées, notamment la construction du CO, la rénovation de la salle polyvalente, le chemin de Vesin, l'achat de la parcelle au centre du village et bien d'autres. On peut dire que nos finances sont saines grâce à l'effort de toutes et tous et nous pouvons entrevoir, nous l'espérons sereinement, les répercussions liées à cette crise sanitaire qui nous touchent depuis une année. Les échanges au sein du Conseil Général et avec le Conseil Communal ont été riches, harmonieux et constructifs dans le but que Cugy reste une commune agréable et dynamique.

Notre séance de ce soir porte principalement sur l'analyse et l'approbation des comptes 2020, une révision du budget avec une baisse du coefficient de l'impôt communal, deux demandes de crédits et deux présentations et approbations de règlements. Elle souhaite des débats courtois et dans le respect des opinions et convictions de chacune et chacun.

Elle excuse les conseillers généraux Yvan Dénervaud, Fabrice Bersier et Jacques Marguet et félicite M. Bastian Bersier qui est l'heureux papa de Gabriel depuis le 2 avril.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. les conseillers généraux Bastian Bersier pour le groupe Unité communale, Raphaël Grandgirard pour le groupe Unis pour Cugy et Manuel Pires pour le Parti socialiste.

Cette séance a été convoquée par mail du 24 mars 2021 et selon l'article 38 de de la LCo, par avis dans la FO no 13 du 2 avril 2021, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la Commune. Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement.

Elle rappelle que cette séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 DECEMBRE 2020



DATE : 14 avril 2021

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas lu ce soir. Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Mme Nathalie Pires relève qu'une partie des propos échangés dans le cadre de la séance du Conseil Général du 16 décembre 2020 ne figurent pas au procès-verbal. Pour rappel notre procès-verbal n'est pas un procès-verbal de décision, ce qui veut dire qu'il est exhaustif c'est pour cette raison que l'enregistrement audio permet une transcription fidèle des propos tenus. C'est d'ailleurs un travail laborieux pour lequel elle profite de remercier Mme Sylvia Bersier. A cette séance des mots comme « travail de salaud » et « ce serait crétin de faire comme ça », ont été prononcés. Cette façon de s'exprimer n'est ni courtoise ni respectueuse de la diversité des opinions au sein de ce Conseil Général, d'où son intervention en tant que vice-présidente pour un rappel des formes. Si on enlève ses propos-là, son intervention devient caduque. D'ailleurs à sa lecture il n'est pas clair pour quelle raison elle s'exprime ainsi. Deux possibilités s'offrent à nous : soit nous transcrivons les mots manquants, soit son intervention est supprimée ce qui ne pourrait se faire qu'avec son consentement. C'est un cas de figure inédit ; elle demande donc à Mme la Présidente d'accepter que nous ajoutions la totalité des mots manquants afin que le procès-verbal soit fidèle aux propos et à l'atmosphère de ce soir-là et afin que chacun se sente responsable des termes qu'il utilise. Si cela dérangeait la sensibilité d'une personne que tout figure au procès-verbal, libre à elle, dans les divers de ce soir, par exemple, de demander un procès-verbal de décision.

Mme la Présidente Chantal Pache la remercie et précise toutefois qu'un procès-verbal est un résumé des discussions et non une retranscription mots par mots. Elle soumet la demande de Mme Pires au vote à savoir l'approbation du procès-verbal avec les modifications demandées par Mme Pires qui demande que les termes « travail de salaud » et « ce serait crétin de faire comme ça » soient rajoutés.

12 personnes approuvent la demande de Mme Pires. La majorité étant à 14, cette demande n'est pas acceptée. Mme la Présidente Chantal Pache soumet donc le procès-verbal tel que rédigé au vote. Ce dernier est approuvé par 17 voix.

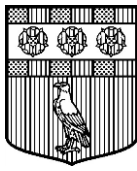
Mme Nathalie Pires relève que par un souci de cohérence et si la majorité a décidé que le procès-verbal devait être accepté comme tel et dire que les mots n'y figurent pas, elle demande donc que ses propos soient supprimés dans leur intégralité car ils font référence à quelque chose qui ne figure plus dans le procès-verbal. Elle demande donc un troisième vote à savoir si le Conseil Général accepte que le nouveau procès-verbal figure avec une modification de ses propos c'est-à-dire qu'ils soient supprimés.

Mme la Présidente Chantal Pache soumet cette demande au vote à savoir que les propos de Mme Pires soient supprimés du procès-verbal.

11 personnes acceptent ce troisième vote. La majorité n'étant pas atteinte, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est accepté tel que présenté sans modifications.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. COMPLEMENT D'INFORMATION ET APPROBATION DU DEPASSEMENT DU BUDGET POUR LA REFECTION DU MURET ET DES ESCALIERS DE L'ECOLE DE VESIN



DATE : 14 avril 2021

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que lors du budget 2020 voté lors de la séance du CG du 11 décembre 2019, un montant de Fr. 15'000.- a été demandé pour la réfection du muret et des escaliers de l'école de Vesin. Les travaux sont maintenant terminés et le total des charges s'élève à Fr. 19'350.30, soit un dépassement de Fr. 4'350.30 soit 29%. Ce dépassement étant supérieur à 10% il doit être soumis pour acceptation au Conseil Général.

Le montant de Fr. 15'000.- comprenait la réfection d'un muret et le remplacement d'un escalier par une rampe donnant accès à la place de jeux depuis la cour de récréation inférieure. De plus, un enrochement sera créé pour retenir le terrain en amont. Nous avons prévu de refaire le muret seulement sur la longueur de la rampe mais quand nous avons démonté cette première partie une portion du muret à conserver a cédé car les racines des sapins de la cour intérieure étaient prises dans la semelle du mur. Avant la reconstruction du muret nous avons décidé de supprimer ces deux arbres d'où l'excédent de dépense de Fr. 4'350.30.

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à la commission financière pour son rapport sur ce point.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'un point spécifique est mis à l'ordre du jour en raison du dépassement du budget de Fr. 15'000.00 alloué le 11 décembre 2019 concernant les travaux susmentionnés. En effet, à la fin des travaux, un dépassement de Fr. 4'350.30, soit 29 % est avéré, raison pour laquelle le Conseil Communal demande l'approbation de ce dépassement au conseil général.

Il est certain que la modification des travaux entrepris par rapport au projet initial apporte une plus-value sur le site de l'école de Vesin. En cette circonstance, à la vue du budget global de notre commune, la commission financière donne un préavis favorable.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie la commission financière et demande s'il y a des questions de la part des groupes ou des conseillers généraux. Ceci n'étant pas le cas, ce dépassement est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le dépassement du budget d'investissement pour la réfection du muret et des escaliers de l'école de Vesin est accepté à l'unanimité.

4. COMPTES 2020

4.1. Compte de fonctionnement 2020

Mme la Présidente Chantal Pache tient à relever la qualité des documents notamment du rapport de gestion du Conseil Communal et donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat salue les personnes présentes et nous fait un bref rappel sur le cadre légal à savoir :



DATE : 14 avril 2021

- Le Conseil Communal est chargé d'arrêter les comptes de la commune et de ses établissements (art 95 LCo)
- de les transmettre dans les délais à l'organe de révision (art. 98d al. 2 LCo),
- à la commission financière
- puis finalement aux conseillers généraux

Les comptes 2020 présentent un bénéfice de Fr. 952'349.66 après la mise en réserve de notre participation à la recapitalisation du fonds de prévoyance de l'Etat de Fribourg pour Fr. 202'918.19 ainsi qu'une augmentation de la provision pertes sur débiteurs de Fr. 35'000.00. Ce résultat est encore exceptionnel alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 54'653.25. C'était aussi la première fois en 8 ans que l'impôt était baissé à 0.85 au lieu de 0.90. Les explications en relation avec ce résultat exceptionnel sont :

- Des revenus supérieurs par rapport au budget notamment les impôts sur les personnes physiques : + 12.41%
- Des charges contenues en particulier sur l'éducation mais sauf pour la santé et le social
- Une surprise très positive qui est l'impact minime du COVID sur les comptes.

La différence des comptes par rapport au budget s'élève à + 1'842.53%.

Le tableau récapitulatif est présenté et les postes principaux sont commentés. Du fait que chacune et chacun a reçu le rapport de gestion 2020, elle ne va pas entrer en détail sur les comptes mais reste à disposition pour tout complément d'information.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Currat pour cette présentation et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en date du 25 février dernier, une délégation de la commission financière a participé au rapport final de notre organe de révision soit la société BDO SA quant aux comptes communaux 2020.

Notre organe de révision a félicité la qualité du travail de notre boursière communale et n'a décelé aucune erreur significative dans l'exercice comptable vérifié.

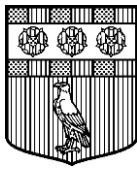
L'organe de révision atteste dans son rapport établi le 4 mars 2021 que l'organisation et la gestion de la comptabilité étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et recommande d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Pour sa part, la commission financière s'est réunie les 15 et 22 mars dernier pour examiner l'exercice comptable de notre commune arrêté au 31.12.2020. C'est avec plaisir qu'elle nous fait part de son analyse:

Elle souhaite en premier lieu remercier notre boursière communale pour l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que pour la qualité des informations fournies.

Elle relève que :

- Le compte de fonctionnement dégage un résultat positif de Fr. 952'349.66, soit une différence de Fr. 1'007'002.91 par rapport au budget qui prévoyait une perte globale de Fr. 54'653.25.
- 70 : Approvisionnement en eau : un taux de couverture effectif de 121.34% si soustraction de la mise en réserve de Fr. 51'590.74.
- 72 : Ordures ménagères : le taux de couverture actuel de 92.16% devra encore s'approcher des 100 % après l'adaptation des taxes entrant en force en 2021.



DATE : 14 avril 2021

- 90 : Impôts : pour les personnes physiques, des entrées fiscales supérieures de 12.41 %, soit Fr. 410'191.30 de plus qu'inscrit au budget.
- 90 Impôts : une provision supplémentaire de Fr. 35'000.00 pour couvrir les débiteurs douteux en regard de l'augmentation des poursuites en cours.
- Les amortissements obligatoires représentent Fr. 181'760.00 et les amortissements / charges supplémentaires Fr. 206'572.94 dont une réserve pour la recapitalisation de la fondation de prévoyance de l'Etat pour Fr. 202'918.19.
- Bilan : une augmentation de Fr. 1'817'000.00 de la valeur du patrimoine administratif grâce notamment à la nouvelle salle polyvalente ainsi qu'au poste 1410.01 Adduction d'eau.
- La fortune nette de la commune est de Fr. 5'063.710.62, l'endettement communal de Fr. 7'619.973.43, soit Fr. 4'312.38 pour chacun des 1'767 habitants.

La commission financière se réjouit de cet excellent résultat 2020, avec un taux d'imposition fiscal de 0.85 % pour les personnes physiques et morales d'une part et les effets Covid d'autre part.

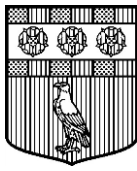
En conclusion et en l'état, la situation financière de notre commune est positive pour la huitième année consécutive et peut être qualifiée de très bonne pour l'exercice comptable écoulé.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision ainsi que sur son analyse donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver le compte de fonctionnement de l'exercice 2020 tel que présenté. Elle remercie le Conseil Communal et son administration pour sa très bonne collaboration.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan et donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Valérie Burton nous informe que le groupe « Unité communale » s'est réuni pour étudier la documentation transmise concernant le compte de fonctionnement. Il relève une nouvelle fois le travail de l'exécutif et de l'administration communale ainsi que la qualité des documents transmis. En effet, chaque poste présentant une différence par rapport au budget a été annoté par un commentaire explicatif. Cette manière de procéder est grandement appréciée par les conseillers généraux qui peuvent ainsi en toute connaissance de cause prendre position sur les comptes 2020. Les conseillers communaux présents lors de notre séance de préparation ont également pu répondre à nos questions et demandes de précisions portant sur différents points et montants et ils en sont remerciés. Le groupe « Unité communale » n'a pas de questions supplémentaires sur les comptes. Ils ont pu avoir une situation claire et précise sur la situation financière de la commune et remercient le Conseil Communal ainsi que l'administration pour son travail et également sa transparence dans la gestion du ménage communal. A l'unanimité des personnes présentes lors de la réunion de leur groupe, le groupe « Unité communale » recommande l'approbation des comptes de fonctionnement 2020.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé attentivement les comptes de fonctionnement par classification administrative ainsi que les commentaires y relatifs mentionnant point par point les écarts par rapport au budget et comptes 2020. D'une manière générale ils sont ravis de constater cette année un résultat positif dépassant Fr. 952'000.- après amortissements, réserves et provisions supplémentaires de pratiquement Fr. 241'600.-. L'excédent de produits est supérieur à plus d'un million par rapport au budget 2020 déficitaire. Cet excédent de produits représente tout de même 10,54% du total des produits inscrits au budget qui était de Fr. 6'550'900.-. Dans le



DATE : 14 avril 2021

détail, les comptes 2020, par rapport aux comptes de l'exercice précédent, il relève que les charges liées relatives à la santé sont en progression de près de 16%, soit une augmentation de Fr. 95'100.-. Au poste 7, protection et aménagement de l'environnement, il constate que les taxes perçues aux contribuables couvrent largement le 100% des postes « approvisionnement en eau » et « protection des eaux ». Pour l'eau claire c'est une couverture de 121.34% avant attribution à la réserve de Fr. 51'600.-, alors que la protection des eaux est couverte à 147,03 % avant la mise en réserve de Fr. 221'900.-. Par rapport aux comptes de l'exercice 2019, ils relèvent une progression réjouissante des produits du poste 90 impôts de Fr. 225'200.- avec un coefficient de l'impôt communal ramené de 0.90 à 0.85 pour l'année 2020. Pour ce poste il apparaît que le budget a été très, voir trop prudent puisque la différence des produits budget-comptes est de Fr. 860'000.-. Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes de fonctionnement tels que présentés et remercie le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

M. Manuel Pires nous informe que le « Parti socialiste » remercie le Conseil Communal et en particulier Mme Vanessa Currat et leur boursière Mme Sylvia Bersier, pour la présentation et l'élaboration des comptes de fonctionnement 2020. Les documents fournis, d'ailleurs d'excellente qualité, nous permettent de vivre cette situation conjoncturelle défavorable avec une certaine sérénité. Le « Parti socialiste », à l'unanimité des personnes présentes, demande d'approuver les comptes 2020 de fonctionnement.

Mme la Présidente Chantal Pache demande s'il y a des questions au sujet des comptes de fonctionnement 2020. Pas de questions, le compte de fonctionnement 2020 est soumis au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le compte de fonctionnement 2020 est accepté à l'unanimité.

4.2. Compte des investissements 2020

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat nous donne quelques informations sur le compte d'investissements pour l'année 2020 :

- Le montant des investissements, sans les taxes, s'élève à Fr. 1'916'361.90 ce qui représente 58,09% du montant budgétisé de Fr. 3'298'879.50.
- Le plus important investissement payé en 2020 a été celui de l'agrandissement et de l'assainissement de la salle polyvalente qui avait été inscrit au budget 2018, pour Fr. 1'371'161.10.

Le tableau des investissements est présenté en détail avec ses dépenses et reports.

D'autres chiffres sont communiqués :

- Dette brute : Fr. 11'137'216.71
- Dette par habitant : Fr. 4'312.38 (1'767 habitants en 2020), soit +37.24% par rapport à 2013. La moyenne/hab. du canton (2018) est de Fr. 2'966.- et la moyenne/hab. du district de la Broye (2018) de Fr. 3'441.-
- Au 31.12.2020 la fortune de la commune s'élève à Fr. 6'016'060.28.



DATE : 14 avril 2021

Si le résultat des 8 dernières années est bénéficiaire, ceci est dû à :

- Un effort certain des citoyens. Taux d'imposition 0.90 depuis 2013.
- Ce taux a été baissé en 2020 ce qui n'a pas eu d'impact sur les comptes.
- Pour rappel la moyenne du taux d'impôt de la Broye est de 0.77.
- Une maîtrise des coûts
- Des investissements importants seulement depuis 2018.
- Un taux moyen de nos emprunts à 1.15%

Les comptes 2020, dans la lignée des 8 dernières années, présente une année extra bénéficiaire par rapport au budget, ceci malgré un taux d'impôt pour la 1^{ère} fois à 0.85. La fortune a encore augmenté, la dette également mais elle est maîtrisée. La capacité d'investissement est encore à + 18M selon les indicateurs financiers 2019 et l'impact du COVID est très limité.

Pour terminer, elle tient à remercier la boursière communale pour tout le travail effectué dans l'ombre, travail qui a été relevé par les réviseurs des comptes. Elle nous informe qu'elle est à disposition pour tout complément d'information.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en date des 15 et 22 mars dernier, la commission financière s'est réunie pour examiner les comptes d'investissements arrêtés au 31.12.2020.

Ceux-ci présentent des charges de Fr. 2'193'636.75 alors que le budget 2020 prévoyait des dépenses pour Fr. 3'298'879.50.

Le solde du budget des investissements partiellement ou non réalisés s'élèvent à Fr. 1'105'242.75 à fin 2020.

En ce qui concerne les investissements terminés, elle relève un dépassement du budget total de Fr. 4'924.80 sur Fr. 22'500.00 alloué par le Conseil Général.

- Poste 290.503.00 Construction et rénovation bâtiments scolaires : le sujet a été traité au point 3 de l'ordre du jour.
- Poste 620.500.00 : un montant de Fr. 64'539.15 relatif au frais du PAD ont été payés par la commune. Ces charges seront à répartir entre les différents propriétaires.
- Poste 620.501.00 : fin des travaux de la réfection de la route communale de la Léchère avec une économie par rapport au budget de Fr. 7'440.65.
- Au poste 942.503.20 : achat de bâtiment et terrain : elle relève que l'investissement sur le terrain et les bâtiments de la parcelle no 170 n'a pas encore été réalisé et que ce report sera effectué sur le budget 2021.

Plusieurs autres projets sont toujours en cours, les commentaires complets dans le message sur les comptes d'investissements nous renseignent sur l'avancement des travaux des différents postes.

La commission financière, en se basant sur le travail de notre organe de révision, de l'analyse des résultats 2020 et en tenant compte de notre capacité financière selon les indicateurs financiers 2019, estimée par le Service des communes à Fr. 18'789'356.81, donne un préavis favorable et propose donc au Conseil Général d'approuver les comptes d'investissements de l'exercice 2020.

La commission financière remercie le Conseil Communal et son administration pour les informations détaillées fournies.



DATE : 14 avril 2021

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

Mme Valérie Burton nous informe que le groupe « Unité communale » s'est également réuni pour étudier les comptes d'investissement et tout comme les comptes de fonctionnement ils sont présentés de manière remarquable avec un commentaire explicatif pour chaque poste qui permet d'étudier d'une manière exhaustive la situation ; le tout complété par une explication des postes figurant au bilan et le suivi de l'évolution de l'endettement communal. A l'unanimité des personnes présentes lors de la réunion de leur groupe, le groupe « Unité communale » recommande l'approbation des comptes d'investissements 2020.

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a analysé attentivement le compte d'investissements par classification administrative ainsi que les commentaires y relatifs donnant point par point une explication aux écarts par rapport au budget et comptes 2020. D'une manière générale ils constatent des charges pour Fr. 2'193'636.75 pour un budget prévoyant des investissements de Fr. 3'298'879.50. Le solde, soit Fr. 1'105'242.75 représente pour l'essentiel des projets non terminés ou en partie réalisés. Dans le détail ils ont pris note du dépassement des coûts pour le projet d'aménagement extérieur de l'école de Vesin ; la rénovation de la salle polyvalente est terminée et l'état actuel des comptes montre que le budget initial est respecté. Plusieurs investissements sont en chantier ou n'ont pas encore été réalisés comme par exemple l'achat de l'article no 170 du registre foncier de Cugy. Le groupe « Unis pour Cugy » propose d'accepter les comptes d'investissements tels que présentés et remercie le Conseil Communal pour le soin apporté à la maîtrise des coûts.

Mme Nathalie Pires nous informe que le « Parti socialiste » a pris bonne note du compte d'investissements 2020. La capacité d'investissement de notre commune est proportionnelle aux projets que nous menons pour le bien-être de notre commune et notre population. Cela nous réjouit et c'est en toute confiance que nous pourrions nous positionner au point 5 du tractanda de ce soir, en 2019 déjà d'ailleurs lors du Conseil Général du 1^{er} mai, le groupe « Parti socialiste » avait sollicité une baisse de l'impôt communal sur les personnes physiques et morales ; il réitère donc cette demande à la lecture des comptes de ce soir. Le « Parti socialiste », à l'unanimité des personnes présentes, demande d'approuver le résultat des comptes d'investissements 2020.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet les comptes d'investissements 2020 au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Les comptes d'investissements 2020 sont acceptés à l'unanimité.

5. REVISION DU BUDGET 2021

- 5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
- 5.2. En cas de refus du point 5.1. Révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales :
 - présentation, commentaires



DATE : 14 avril 2021

- rapport de la commission financière
- approbation

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à Mme Vanessa Currat, conseillère communale, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat rappelle que le libellé du tractanda n'est pas en lien avec les explications données lors du budget ainsi que dans les documents fournis par la suite. Les budgets sont des prévisions, les comptes sont par-contre la réalité. La réalité de 2013 à 2018 se sont des résultats bruts cumulés 15 fois supérieurs à ce qui a été budgétisé. Les résultats cumulés bruts sont de Fr. 8'340'000.- alors que les budgets bruts cumulés prévoient seulement Fr. 537'555.-.

La réalité 2020 est encore plus exceptionnelle puisque le bénéfice brut était 18 fois supérieur à ce qui était budgétisé, avec un taux d'impôt qui avait été pour la première fois baissé à 0.85 au lieu de 0.90. Lors des budgets il a été mentionné notre extrême prudence pour les budgets 2021 du fait du Covid il avait été indiqué que les comptes 2020 devraient être examinés attentivement afin de pouvoir se positionner par rapport à ce qui avait été fait. Elle précise qu'elle avait déjà donné l'explication, en début de législature, sur le fait de pouvoir modifier les budgets après les comptes comme c'est autorisé et légal. Les questions à se poser par rapport à la réalité et pas seulement par rapport aux prévisions qu'on fait, sont celles de se demander, est-ce qu'à la lumière des chiffres, il ne serait pas logique de réexaminer ce taux. Est-ce plus juste que les contribuables paient autant au vu des résultats et dans la conjoncture actuelle, sachant que cela ne prétérite pas les investissements. Y-a-t-il des indicateurs justifiant d'être aussi alarmiste pour 2021 ? Lors de la séance avec la commission financière, chaque point a été analysé, notamment l'augmentation du chômage, les RHT, plusieurs critères économiques pour montrer qu'il n'y avait pas de raison d'être alarmiste. Enfin, dernier point, est-ce logique que Cugy soit dans le trio de tête des communes du district de la Broye ayant le plus haut taux d'impôt compte-tenu de notre capacité financière et de notre situation financière. Elle laisse à chacun de trouver les réponses à ces questions. Par ailleurs, d'un point de vue juridique, la révision du taux d'impôt des budgets après les comptes est autorisée et légale. Cela vise justement à adapter les budgets à la réalité et cela en faveur des contribuables. C'est autorisé et légal de le faire en faveur des contribuables mais pas dans l'autre sens. C'est d'autant plus facile car les acomptes ne sont pas envoyés puisqu'ils sont envoyés en mai, donc cela ne crée pas de travail supplémentaire pour l'administration. Cependant les valeurs indiquées au budget 2021 ne peuvent pas être modifiées, seul le taux peut être modifié. Pour rappel, le budget 2021 prévoyait un déficit de Fr. 216'723.12 avec un taux d'impôt sur les personnes physiques et morales remonté à 0.90. Cette année, en raison de l'entrée en vigueur du MCH2 la limite des 5% entre les produits et les charges ne sera pas appliquée ce qui donne la possibilité d'examiner les 2 baisses proposées. Sur la base du budget 2021 établi, les baisses proposées donne les chiffres ci-après :

- L'application d'un taux de 0.82 au lieu de 0.90 sur les revenus et la fortune des personnes physiques et morales entrainerait sur le budget une perte de Fr. 545'603.12.
- L'application d'un taux de 0.85 au lieu de 0.90 sur les revenus et la fortune des personnes physiques et morales entrainerait sur le budget une perte de Fr. 422'273.12.
- Avec un taux à 0.82, si ce déficit se réalisait la fortune dégagée en 2020 permettrait de le couvrir, laissant même encore une fortune de Fr. 5'442'576.16.
- Avec un taux à 0.85, si ce déficit se réalisait la fortune dégagée en 2020 permettrait de le couvrir, laissant même encore une fortune de Fr. 5'565'906.16.



DATE : 14 avril 2021

Le CC considère qu'en lien avec la situation difficile relative au COVID, il convient d'être attentif à ne pas surcharger les capacités financières des ménages et des personnes morales sauf extrême nécessité. Or la fortune non prévue dégagée en 2020 permettrait à priori de couvrir largement ces potentiels déficits liés à une diminution du taux d'impôt qui de surcroît ne se matérialiseront pas forcément dans les comptes.

Le CC se prononce donc en faveur d'une révision du taux d'impôt à 0.85 pour l'année 2021 aussi bien pour les personnes physiques que morales et cela dans la continuité de ce qui a été appliqué en 2020. La fortune non prévue dégagée rien qu'en 2020 couvrirait largement le déficit budgétisé s'il devait se réaliser. Ce taux sera automatiquement réexaminé lors des budgets 2022 du fait de la mise en œuvre du MCH2.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie Mme Currat pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe que la commission financière doit examiner les points attribués au Conseil Général selon l'article 97 de la loi sur les communes, uniquement sous l'angle financier.

Dans ce contexte, la commission financière précise que sa mission se limite à donner un préavis sur une révision du budget 2021 selon le libellé des points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour. Dans le cadre de son analyse, la commission financière n'a pas pris en considération l'ensemble des résultats de ces derniers exercices.

La commission financière, à la majorité des membres, donne un préavis défavorable sur la base des éléments suivants :

- o Le budget 2021 a été présenté et accepté par le Conseil Général avec un excédent de charge de Fr. 216'723.12 lors du conseil général du 16 décembre dernier et sur la base d'un coefficient de l'impôt communal à 90%.
- o Une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% entrainerait des charges supplémentaires de Fr. 328'880.00 et augmenterait, pour le budget 2021, le déficit à Fr. 545'603.12.
- o Une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% entrainerait des charges supplémentaires de Fr. 205'550.00 et augmenterait, pour budget 2021, le déficit à Fr. 422'273.12.

En cette circonstance et au vu du budget 2021 validé par le Conseil Général dans sa séance de décembre 2020 ; celui-ci présentant déjà un excédent de charge important.

La commission financière ne peut sur la base du libellé des points à l'ordre du jour soutenir une réduction du taux de l'impôt communal, avec les conséquences négatives présentées.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan pour son rapport et donne la parole aux différents représentants des groupes.

M. Jean-Sébastien Rey relève que le message du Conseil Communal permettant la préparation de cette séance du Conseil Général a donné les explications concernant la proposition de réviser le budget 2021 pour une baisse du coefficient d'impôt communal. Lors de sa dernière séance, le groupe « Unité communale » a également reçu des précisions concernant cette proposition de révision du taux. Des discussions soutenues, de nombreuses argumentations allant dans le sens du pour comme du contre, des spéculations sur l'avenir financier de notre commune en raison de la situation sanitaire, de nombreux investissements, des facturations reportées ou non réalisées, le budget que nous avons approuvé en décembre dernier prévoyant un déficit pour l'exercice 2021 avec le taux à 90%, tous ces nombreux points ont été débattus lors de leur séance de groupe. En résumé en ce



DATE : 14 avril 2021

qui concerne le point 5.1. prévoyant une révision du budget afin de ramener le taux d'imposition de 0.90 à 0.82 par rapport au taux cantonal, le groupe « Unité communale » à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance, recommande de rejeter cette proposition. Sur les mêmes argumentations citées précédemment, pour le point 5.2. prévoyant une révision du budget afin de ramener le taux d'imposition de 0.90 à 0.85, les avis du groupe « Unité communale » étaient nuancés. Au final le groupe « Unité communale » à une majorité des personnes présentes lors de sa séance, recommande également de rejeter cette proposition.

M. Christian Molleyres propose, par soucis de clarté, une diapositive avec une récapitulation des principaux chiffres retenus dans son analyse. Ce document fait partie intégrante de son intervention et figurera au PV.

C'est avec conviction que le groupe « Unis pour Cugy » a demandé de réduire, le taux d'imposition pour les personnes physiques et morales.

- Pour rappel, le 19 décembre 2012, le Conseil Général avait accepté une très forte augmentation du taux d'imposition, soit une hausse du coefficient de l'impôt communal passant de 80 à 90%. Cette correction était alors obligatoire vu la santé financière de notre commune.
- Après cette augmentation, lors des huit derniers exercices comptables, soit de 2013 à 2020, notre commune a comptabilisé plus de Fr. 2'592'000 de bénéfice net, procédé à plus de Fr. 5'130'000 d'amortissements supplémentaires non obligatoires et établi des réserves pour Fr. 618'000. Le total de ces encaissements supplémentaires représente tout de même Fr. 8'340'000 sortis de la poche du contribuable. Alors que les budgets de fonctionnement prévoient un excédent de Fr. 537'600, ces plus de Fr. 8'000'000 représentent plus de 15 fois les montants prévus.
- Quels seraient les coûts pour notre commune d'une réduction du coefficient de l'impôt communal ?
 - Fr. 328'880.00 pour un coefficient de 0.82%
 - Fr. 205'550.00 pour un coefficient de 0.85%Les calculs ont été effectués sur la base du budget 2021.
- Est-ce que notre commune peut se permettre une baisse du coefficient de l'impôt ?
 - Oui, la loi sur les finances communales, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 le permet, notamment l'article 20, alinéa 3 « *Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber* ». La fortune de notre Commune, poste 29 du bilan, était de plus de Fr. 5'000'000 au 31.12.2020.
 - A savoir qu'il n'y aura aucune charge de travail supplémentaire pour l'administration communale, la remise des bordereaux d'encaissement pour l'impôt 2021 s'effectue annuellement au mois de mai.
- Encore quelques chiffres sur le poste « Impôts » :
 - Au comptes 2020, l'excédent de produit, par rapport au budget est de plus de Fr. 860'000 ou 19.41%, la même comparaison pour les comptes 2019 fait ressortir une plus-value de Fr. 588'000 (13.13%) ou encore Fr. 990'000 (19.66%) en 2018.
 - Le ratio « Impôts / bénéfice » démontre clairement que pour Fr. 1.00 d'impôt payé, en 2020 c'est 29 centimes de bénéfice brut, en 2019 c'est 25 centimes et en 2018 c'est 32 centimes. Les chiffres sont parlants !
- Quelles sont les avantages de baisser le taux de l'impôt communal ?
 - Pour la commune :
 - Une amélioration de l'attractivité fiscale. En 2020, sur les 19 communes de la Broye, seule Prévondavaux appliquait un taux plus élevé que le nôtre avec 90,30 %. Pour les personnes physiques, la moyenne du district était de 75.88 %.



DATE : 14 avril 2021

- Un rééquilibrage du coefficient de l'impôt communal par rapport aux besoins financiers de la commune.
- Pour le contribuable :
 - Un allègement substantiel de la charge fiscale
 - Une équité par rapport à l'amortissement des investissements, il n'est pas normal que la génération actuelle paie l'ensemble des investissements qui serviront aux générations futures.
 - Une compensation des diverses taxes qui ont été mises à jour, à charge du contribuable, comme par exemple les ordures ménagères ou les taxes liées à l'eau.

Manifestement, le taux d'imposition est beaucoup trop élevé à Cugy, c'est aujourd'hui une évidence. Une correction s'avère donc nécessaire.

Sur la base de ces arguments, le groupe « Unis pour Cugy » invite le Conseil Général à accepter de ramener le coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% pour des finances responsables, pragmatiques et de bons sens.

Mme Nicole Schorro relève qu'après concertation et au vu de la bonne santé financière de notre commune, le groupe « Parti socialiste » est favorable à un rabaissement du taux d'impôt à 0.85 ceci afin d'y rester, nous l'espérons, dans le long terme.

M. Pierre-André Grandgirard relève que la situation financière de notre commune est saine et cette bonne santé nous la devons à une gestion rigoureuse des comptes communaux par l'exécutif et l'administratrice communale Sylvia Bersier. Durant la législature qui se termine, cette bonne santé financière a pu heureusement se traduire par des investissements importants qui agrémentent la qualité de vie de nos concitoyens. Pour ne citer : la poursuite de la mise en séparatif du réseau d'eaux usées, l'entretien et la réfection de routes communales, l'assainissement de la toiture et des façades de la salle de sport, l'agrandissement et la rénovation complète de la salle polyvalente, les travaux d'accès au site du cycle d'orientation ainsi que l'achat stratégique d'une parcelle et d'un bâtiment au centre de notre localité. La baisse de l'indice d'impôt de 0.90 à 0.85 il y a une année a été une sage décision qui a cependant permis une année comptable réjouissante. La légendaire prudence de notre administratrice dans l'élaboration des budgets et dans l'estimation des rentrées fiscales, prudence qui est en l'occurrence une grande qualité, fait que les comptes réservent souvent d'agréables surprises. Dès l'année prochaine le plan comptable harmonisé MCH2 entrera certainement en vigueur et aura pour effet, entre-autre, de faire automatiquement évoluer l'indice fiscal en fonction du résultat comptable des finances communales. C'est donc la dernière année que nous avons la possibilité d'influer librement sur le coefficient d'impôt communal. La pandémie Covid19 aura certainement des effets à long terme sur les finances cantonales et communales, effets encore difficiles à quantifier, mais sur le court terme la pandémie a des conséquences dramatiques sur de nombreux concitoyens, perte d'emploi, réduction d'horaires de travail, fermeture de commerces ou d'entreprises, incertitudes quant à l'avenir. Le contexte est d'alors très favorable pour que ce soir le législatif communal, lors de sa dernière séance de législature, donne un coup de pouce bienvenu aux citoyens en abaissant le coefficient d'impôt pour l'année 2021. Il salue cette initiative et remercie le groupe « Unis pour Cugy » pour sa pertinente proposition. En conclusion, il recommande à l'assemblée de soutenir la deuxième proposition du groupe « Unis pour Cugy », proposition également soutenue par le Conseil Communal, soit la révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie les intervenants et demande s'il y a encore des questions. Ceci n'étant pas le cas, elle soumet le point 5.1. à savoir : révision du budget



DATE : 14 avril 2021

2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 82% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales au vote.

Vote :

Approbation : 7 Avis contraire : 18 Abstention : 2

Le point 5.1. n'obtenant pas la majorité, le point 5.2. : révision du budget 2021 avec une baisse du coefficient de l'impôt communal de 90% à 85% sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales est soumis au vote :

Vote :

Approbation : 20 Avis contraire : 7 Abstention : 0

La baisse du coefficient d'impôt de 90% à 85% pour l'année 2021 est acceptée par 20 voix.

6. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA DEMANDE D'UN CREDIT POUR LA CONSTRUCTION D'UN KIOSQUE SUR LA PLACE DU CO DE CUGY

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère.

M. Bernard Grandgirard nous informe que cet investissement arrive dès la fin des aménagements extérieurs du CO du Cugy. Cet élément fait partie d'ailleurs des aménagements extérieurs. Comme mentionné dans le message, la finalisation des plans d'aménagements a repris à l'automne passé et pour ce faire, une commission « utilisateurs » a été mise en place. Commission « utilisateurs » qui est une habitude pour les différentes parties du CO que ce soit pour l'intérieur ou le fonctionnement propre du CO. Cette commission a regardé l'implantation des éléments, le fonctionnement, les aménagements extérieurs, les notions d'entretien et également les synergies possibles entre le CO et les infrastructures communales. Il remercie M. Jean-Luc Pochon, responsable du service d'entretien communale, et M. Jean-Sébastien Rey, conseiller général, qui ont participé à cette commission « utilisateurs » et qui ont pu apporter leurs connaissances et leur point de vue sur ces éléments.

Afin de compléter ces infrastructures, un couvert a été mis en place à l'entrée du site. C'est un élément qui ne faisait pas partie du programme du CO. C'est un élément qui a été jugé utile comme abri extérieur, p.ex. de lieu de vente de pain à la récréation, zone d'accueil. Il pourra être utilisé par la Commune et les sociétés lors de manifestations.

Il sera équipé de tables et bancs permanents, de même qu'un raccordement en eau, électricité et évacuation des eaux.

Son coût a été estimé par l'architecte du CO et s'élève à environ Fr. 190'000.-, à savoir que ce budget a été déjà resserré et devrait être inférieur au final.

Au vu de son utilisation partagée entre le CO et la Commune, et en accord avec l'Association du CO de la Broye, le Conseil Communal vous propose un cofinancement à hauteur de 50%, soit Fr. 95'000.- financé par les liquidités communales. A noter que si cet investissement est refusé par la commune, ce couvert ne sera pas construit par le CO, ce qui serait dommage pour la finalité de ces aménagements extérieurs. Pour la question de la propriété, ce couvert se situe à cheval sur la limite de propriété entre la commune et le CO ; cet objet sera mis à l'enquête par le CO et il est propriété du CO. Mais il précise, sans trop s'avancer, que le CO ne va pas demander de location pour cet objet pour une utilisation extrascolaire. A noter également que nous avons une convention qui lie le CO à la commune



DATE : 14 avril 2021

pour tout ce qui touche aux accès et synergies et cet élément viendra compléter cette convention.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Grandgirard pour ces informations et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'en complément aux demandes d'investissement allouées lors de la dernière séance du Conseil Général du 16 décembre dernier, le Conseil Communal demande un crédit pour la construction d'un kiosque sur la place du CO de Cugy.

Montant, selon le message du Conseil Communal, Fr. 95'000.-, financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable sur la base de la capacité financière de notre commune.

Toutefois la commission financière s'interroge quant à l'équité de la clé de répartition du financement de ce projet entre le CO et notre commune principalement en fonction du nombre d'utilisations CO-Commune.

Une définition claire de l'appartenance de l'objet afin que la notion de responsabilités et de coûts en relation avec des déprédations ou autres devra clairement être déterminée.

La commission financière remercie le Conseil Communal pour la présentation de ce projet.

Il précise qu'en ce qui concerne la propriété, la commission financière demande à ce que ce soit clair, non seulement la propriété de l'objet mais également la prise en charge des coûts en cas de déprédations.

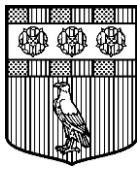
Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan pour son rapport.

M. Bernard Grandgirard répond que ce point sera rajouté dans la convention et précise que le propriétaire de l'objet est responsable et va gérer les coûts en cas de déprédations liées à cet objet.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Grandgirard et demande s'il y a des questions concernant ce point.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance du point 6 concernant la présentation et l'approbation de la demande d'un crédit pour la construction d'un kiosque sur la place du CO et de la commune de Cugy. Le « Parti socialiste » trouve que l'idée d'un abri pour les élèves du CO et qui peut servir d'endroit récréatif pour nos citoyens de notre village est excellente. Quant à l'investissement, il l'approuve à l'unanimité des membres présents, investissement qui fera le lien entre le CO et la nouvelle place du village. Le « Parti socialiste » se pose toutefois quelques questions notamment quant à la propriété, qui a été répondu précédemment, mais également sur la clé de répartition pour la consommation de l'eau, électricité, éclairage, et il semblerait qu'il n'y ait pas encore eu de vote officiel du CO pour ce financement.

M. Bernard Grandgirard répond que la commission de bâtisse a validé ce point mais on attend encore le retour de certaines soumissions notamment celles des aménagements extérieurs. Il est clair que nous allons faire avec l'argent qu'on a dans le porte-monnaie et si par hasard on devait avoir des mauvaises surprises au CO dans les retours de soumissions pour les aménagements extérieurs, cela pourrait encore influencer le choix final mais il a bon espoir que ce couvert soit construit. Concernant la répartition des frais et notamment l'éclairage ne sera pas compliqué. En effet, l'accès au CO, une partie de son éclairage sera pris dans l'éclairage public et il n'est pas encore à 100% défini où seront les mâts d'éclairage public et quel éclairage sera encore nécessaire pour cet ouvrage. Il est donc difficile de dire aujourd'hui qui va payer la facture d'électricité et d'eau. Il serait toutefois normal, en cas de grosse manifestation et consommation d'eau, d'électricité, que les frais reviennent à



DATE : 14 avril 2021

l'organisateur de la manifestation, mais en règle générale il ne devrait pas y avoir beaucoup, voire très peu de consommation.

Mme Tatiana Veth nous informe que, réuni en séance de préparation mercredi dernier, le groupe « Unité communale » a reçu les informations complémentaires sur ce projet, notamment quant à son utilisation qui pourrait être faite et le choix de son emplacement. Au vu de ces explications complémentaires le groupe « Unité communale » s'est prononcé à l'unanimité des membres présents en faveur de cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet le point 6 : demande d'un crédit d'investissement de Fr. 95'000.- pour la construction d'un kiosque sur la place du CO de Cugy au vote.

Vote :

Approbation : 24 Avis contraire : 2 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

7. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA PERCEPTION D'UN IMPÔT SUR LES SPECTACLES ET LES DIVERTISSEMENTS

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe que le Conseil Communal propose ce règlement qui fait suite à l'annonce, l'année dernière, d'une troupe de théâtre qui allait se produire dans notre salle polyvalente. Nous avons constaté qu'il nous manquait un règlement permettant de percevoir des impôts sur les spectacles. D'autre part, ce règlement fait suite à la mise en place de LA 3C, commission culturelle de Cugy, afin de différencier les manifestations organisées hors cadre de cette commission et des sociétés membres de l'USL. Il fixe un impôt pour les spectacles et autres manifestations. Il profite de rappeler les missions de LA 3C qui sont :

- Développer et promouvoir les activités culturelles en complément des activités déjà produites par les sociétés de notre commune.
- Favoriser toutes formes d'expressions culturelles, au travers d'expositions, de concerts, de films, de conférences, de spectacles ou de marchés.
- Promouvoir les artistes et acteurs locaux et régionaux ou ayant un lien avec la Commune.
- Valoriser les infrastructures communales, notamment la salle polyvalente.

Il précise également que les impôts perçus, après déduction des frais, seront entièrement destinés à promouvoir la culture dans notre village.

Ce règlement a été soumis au Service des communes dont le préavis est favorable sans conditions.

Il s'agit d'un règlement-type et les articles modifiés sont :

- **Art. 1 :** ³ Ce règlement ne s'applique pas aux sociétés locales de la commune faisant partie de l'Union des sociétés locales de Cugy-Vesin.
- **Art. 2 :** ¹ Le prix d'entrée, hors TVA, de tous types de concerts, spectacles, séances de cinéma, spectacles de cabarets ou autres, ou de manifestations similaires est soumis à un impôt communal de 10 %.
- **Art. 3 :** ¹ L'exploitation de cirques, ménageries, attractions foraines, kermesses ou autres manifestations temporaires étant au bénéfice d'une patente au sens de la loi sur les établissements publics (RSF 952.1) ou au bénéfice d'une autorisation



DATE : 14 avril 2021

au sens de la loi fédérale sur le commerce itinérant (RS 943.1) est soumise à l'impôt communal suivant : Fr. 1.- par m² de surface utilisée et par jour.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Bürgy pour ces explications et donne la parole à M. Jean-Gabriel Meylan, président de la commission financière, pour son rapport.

M. Jean-Gabriel Meylan nous informe qu'après analyse et discussion avec le Conseil Communal, la commission financière donne un préavis favorable à ce règlement, tel que présenté. S'il est accepté par le Conseil Général, ce règlement entrera en force dès son approbation formelle par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il remercie le Conseil Communal pour son élaboration et pour les explications fournies dans le message.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Meylan pour son rapport et donne la parole aux différents groupes.

M. Manuel Pires nous informe qu'après les explications du Conseil Communal, le « Parti socialiste » n'a plus de questions et approuve ce nouveau règlement sur la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements.

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a pris connaissance de ce règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements. Lors de leur séance de travail préparatoire de ce Conseil Général, ils se sont interrogés sur l'opportunité d'un tel règlement relatif à la perception d'un impôt qui se rajoute au prix de location de la salle au tarif hors USL en ces moments terriblement difficiles pour les milieux de la culture, du divertissement et de l'événementiel. Depuis lors, le Conseil Communal, qu'ils remercient, leur a fourni certaines réponses qu'ils se posaient, entre-autre l'utilisation qu'il serait fait de cet impôt et reçu confirmation qu'il serait totalement dévolu à la culture. Ils ont également pris note que la commission culturelle serait, par le fait qu'elle est nommée par le Conseil Communal, exemptée de cet impôt. L'application de ce règlement leur semble cependant difficile à mettre en œuvre, non seulement la charge administrative et la mise en place d'une billetterie restent à considérer mais aussi la charge de contrôle d'application qui dans plusieurs villes disposant d'un règlement est assuré par des agents habilités de police municipale. En conséquence et alors qu'aucune manifestation culturelle n'a été organisée dans notre salle, le groupe « Unis pour Cugy » reste convaincu qu'il est prématuré d'approuver ce règlement ce soir et il refusera donc à ce jour le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements.

Mme Géraldine Cantin nous informe que lors de sa séance de préparation de la semaine dernière, le groupe « Unité communale » a analysé le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements et recommande, à l'unanimité des membres présents de l'accepter.

Mme Valérie Burton relève qu'il est mentionné dans le règlement que les sociétés membres de l'USL sont exemptées de l'impôt et lors de leur séance de groupe, elle a interpellé M. le Syndic pour lui demander si les sociétés du village ne faisant pas partie de l'USL étaient également exemptées de cet impôt. Oralement le Conseil Communal lui assure que, comme l'Ecole maternelle des Castors, serait exemptée ou au bénéfice d'une ristourne sous forme de don ou autre, elle aimerait cependant que ce soit mentionné par écrit quelque part dans ce règlement. Il faudrait par exemple mentionner que le Conseil Communal se réserve le droit d'analyser cas par cas les sociétés exemptées de cet impôt.



DATE : 14 avril 2021

M. Alain Bürgy répond qu'il est mentionné, au point d de l'art. 1 : « *tous renseignements permettant de calculer l'assiette de l'impôt communal, en particulier le nombre de billets émis et les prix des billets hors TVA* » ce qui laisse une certaine liberté d'analyse au Conseil Communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet le point 7 : présentation et approbation du règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements au vote.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 9 Abstention : 0

Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements est accepté à la majorité.

8. PRESENTATION ET APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF AUX HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCES

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère.

M. Alain Bürgy nous informe que ce règlement existait déjà avant la fusion des communes de Cugy et Vesin. Il n'a cependant pas été réactualisé.

Dès lors le Conseil Communal rectifie cet état de fait afin de protéger les commerces de nos villages qui sont ouverts le dimanche. Sans ce règlement communal c'est le règlement cantonal qui s'applique lequel ne prévoit pas d'ouverture dominicale.

Ce règlement a été soumis au Service des communes pour consultation et nous avons reçu le 7 avril dernier le préavis de la Direction de la justice et police qui est favorable sans remarques.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. Bürgy et donne la parole aux différents groupes.

Mme Nicole Schorro nous informe que le groupe « Parti socialiste » a pris connaissance du règlement sur les heures d'ouverture des commerces et après consultation, les membres du groupe approuvent ce règlement. Il est effectivement important de l'actualiser.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache soumet le point 8 : présentation et approbation du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces au vote.

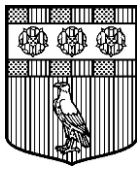
Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces est accepté à l'unanimité.

9. BILAN DE LA LEGISLATURE 2016-2021

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. le Syndic Alexandre Vonlanthen.



DATE : 14 avril 2021

M. Alexandre Vonlanthen nous présente, au moyen de slides, le bilan du Conseil Communal pour la législature 2016-2021. Sont relevés :

Complexe communal

Le plus gros budget jamais voté et un travail de plusieurs années pour un résultat magnifique : la salle polyvalente qui règle le souci qu'on avait pour l'étroitesse des locaux de l'administration. En libérant le bureau communal précédent, l'accueil extrascolaire a pu trouver des nouveaux locaux beaucoup plus adaptés et surtout plus proches du réfectoire.

Concernant le chauffage à distance, la salle polyvalente est chauffée en énergie renouvelable par la centrale située sur le site du CO.

Un gros souci a également été réglé, celui de la déchetterie qui a suscité de nombreux et houleux débats sur son emplacement, et aujourd'hui tout roule à merveille.

Personnel et prestations

L'agence postale est arrivée au bureau communal ce qui a mené à une formation accélérée du personnel et de plus nous avons engagé une apprentie en la personne de Mme Lucie Naumann, ce qui a également nécessité une formation de la part de Mme Annie Housh pour secondier Mme Sylvia Bersier dans cette responsabilité.

Pour le personnel de voirie, la réorganisation était planifiée après l'arrivée du CO afin de connaître les besoins en temps de travail pour l'entretien extérieur ; il a été toutefois précipité ces dernières semaines car nous avons reçu la démission de notre concierge, Mme Annouk Sansonnens, qu'il profite de remercier ce soir pour sa collaboration durant toutes ces années. Le Conseil Communal va donc réorganiser tout le secteur de la voirie et conciergerie sous une même équipe avec une complémentarité possible entre les collaborateurs. Chacun aura toujours sa responsabilité définie mais devra être capable de se suppléer en cas de vacances ou de maladie. Le Conseil Communal viendra en fin d'année avec un budget donnant les moyens à nos employés de travailler avec du matériel adéquat afin d'être efficace.

Aménagement et infrastructures

Ce thème est vaste car il englobe énormément de choses.

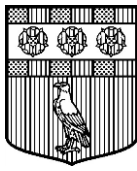
Le plan d'aménagement Pré du Château est terminé et les aménagements extérieurs ont volontairement été retardés pour attendre la fin de la construction de l'immeuble d'appartements protégés, ce qui est chose faite, et les aménagements vont commencer tout prochainement.

L'achat de terrain et la réflexion sur les écoles, achat voté en 2020 pour la « Ferme à Moineau », sera un projet pour de nouvelles salles de classes d'ici 2 à 3 ans comme on a pu le voir dans la planification financière. La mobilité douce fait également partie de ce thème, plusieurs montants ont été budgétisés ces dernières années, notamment pour l'entretien mais aussi pour l'amélioration de la mobilité douce aux alentours de la zone d'intérêt général en vue de l'arrivée du CO. Un crédit d'étude est toujours en cours pour une mobilité douce autour de Cugy et Vesin.

Entretien du patrimoine

Nous avons procédé à la rénovation de la toiture et façades de notre salle de sport et avons continué à entretenir les salles du Château. Vesin n'a bien entendu pas été oublié où une place de jeux a été construite derrière l'école et l'emplacement du compacteur a été amélioré.

Règlements



DATE : 14 avril 2021

L'échec des règlements des eaux reste un point noir de cette législature ; bien d'autres règlements ont été revus et mis en fonction durant cette législature, dont 2 ont été acceptés ce soir. Ce n'est bien évidemment pas une volonté du Conseil Communal de légiférer sur tout mais chaque nouveau document proposé est une nécessité ou une obligation.

Gestion administrative et visibilité

Nous pouvons dire que nous sommes à 100% de réussite ou presque, auparavant à chaque séance du conseil il y avait un nombre incalculable de feuilles. Depuis quelques années c'est terminé car chaque conseiller a son pc et peut prendre connaissance de tous les documents avant la séance, donc un net gain de temps pour les séances et ceci nous permettant d'aller plus en profondeur sur les sujets importants.

Intranet a également permis aux conseillers généraux de ne plus être assaillis de papier pour les séances du Conseil Général.

La visibilité de la commune a également été améliorée avec notre nouveau site dynamique et la page Facebook qui est un bon canal pour relayer les informations importantes et rapides. Cette page a d'ailleurs été bien utilisée l'année passée lorsqu'il a fallu mettre sur pied une assistance à la population pour la Covid.

Général et stratégie

Tous les points cités ci-dessus ne sont possibles que s'il y a un esprit d'équipe motivé à la base et avec une très bonne ambiance. Chacun a sa particularité, son avis, mais au final c'est la collégialité qui prime et ainsi nous pouvons diffuser une bonne image à l'extérieur, que ce soit devant le Conseil Général mais aussi devant la population Cugycoise et Broyarde en général.

Et bien plus encore

Des finances saines, actuellement il y a un projet de caserne de pompiers en cours, le déménagement de la bibliothèque communale sur le site du CO, nous avons dû gérer une crise qui a été intense durant plusieurs mois, où on a pu voir la solidarité de nos citoyens, l'installation d'une commission culturelle, et tout ceci dans un seul but : le bien-être de nos citoyens. On peut en retirer un bilan très satisfaisant que l'on peut estimer atteint à 90% malgré des objectifs communaux très ambitieux.

Pour terminer, il remercie tous ses collègues, les employés communaux, ainsi que tous les membres du Conseil Général pour leur soutien et confiance.

Mme la Présidente Chantal Pache remercie M. le Syndic pour sa présentation.

10. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole aux conseillers communaux.

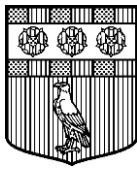
M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations :

→ CO Cugy : selon la liste des délais, il a été demandé de faire une situation des coûts et gains pour la commune liés au projet du CO. Il est difficile de présenter de manière chiffrée les gains et coûts pour la commune mais l'élément essentiel est de partir de la convention. Pour rappel, cette convention a été présentée au Conseil Général et le but premier est de construire un CO pour 400 élèves à Cugy et dans une deuxième étape éventuelle d'accueillir un peu plus de 150 élèves supplémentaires. La construction se fait sur les parcelles 269 et 3358 et au chemin de Vesin ; la commune de Cugy possédant déjà des infrastructures sur les parcelles, les deux parties conviennent d'exploiter au maximum les synergies offertes aussi bien par les infrastructures de la commune et de celles du CO. La durée de la convention est de 30 ans ; les contres parties financières



DATE : 14 avril 2021

pour l'utilisation réciproque des infrastructures, il y a un montant forfaitaire annuel de Fr. 20'000.- versé par le CO en faveur de la commune. Les frais d'entretien des infrastructures extérieures feront l'objet d'une facturation annuelle basée sur un tarif horaire, les entretiens seront faits par le personnel communal. La subvention obtenue par le CO pour la construction d'une aula dans la salle polyvalente, cette subvention revient à la commune. Concernant les infrastructures et les conditions d'utilisation de la salle polyvalente qui est utilisée comme aula par le CO à raison d'une centaine d'heures par année, en cas de deuxième phase, construction d'un bâtiment supplémentaire pour 150 élèves, la commune garantit au CO la mise à disposition de la salle polyvalente pour 15 périodes hebdomadaires, c'est ce qui a fait la construction d'une salle double et non triple sur le site du CO. Ces périodes d'enseignement seront facturés à un tarif de Fr. 95.-/h, tarif équivalent au CO d'Estavayer et de Domdidier. La bibliothèque scolaire communale sera transférée et regroupée avec la bibliothèque du CO sur le site du CO, ce qui permettra d'économiser une salle au château, et qui permettra d'avoir une belle bibliothèque dont le fonctionnement sera assuré par le personnel actuel de la bibliothèque, avec une intention sur le projet Bibliobroye qui devrait voir le jour prochainement. Le parking du CO, durant les périodes d'école, est à disposition exclusive du CO, mais en soirée et durant le week-end, hors des périodes scolaires, il est utilisable de manière publique. Le parking de la salle polyvalente peut être utilisé par le CO dans le cadre d'une manifestation spéciale. Le terrain multisport créé par le CO sur son terrain est prioritairement destiné aux besoins du CO mais également mis à disposition des écoles primaires en compensation du terrain de basket qui a été supprimé. En dehors des périodes scolaires, il est utilisable par le public. Les infrastructures pour la pratique de l'athlétisme demeurent propriété de la commune tout en étant réaménagées et équipées par le CO, prioritairement destinées aux besoins scolaires, primaires et secondaires, en dehors des horaires de cours, elles peuvent être utilisées à des fins extrascolaires. Le terrain de football peut être mis à disposition du CO pour des cours, tournois, en veillant notamment aux conditions météorologiques tout en priorisant le terrain d'entraînement. Concernant le nettoyage et l'entretien, le personnel communal s'occupe totalement de l'entretien et du nettoyage extérieur du CO à un tarif de Fr. 45.-/h, les heures de machines étant facturées selon le tarif d'Agroscope. Voilà les termes de la convention qui lie la commune au CO. Il y a bien évidemment des investissements qui ont été votés ces dernières années et qui touchent de près ou de loin la construction du CO de Cugy. Voici en bref la liste de ces aménagements : chemin piétonnier Rte de Fétigny-CO Fr. 180'000.- – îlot central de l'arrêt de bus Fr. 150'000.- (à noter que l'arrêt de bus ainsi que le chemin piétonnier seront entièrement financés par le CO) – chemin de ralliement et bouclage réseau eau Fr. 240'000.- – aménagements devant le local de voirie et la buvette Fr. 105'000.- – kiosque du CO Fr. 95'000.-. Cela fait un total de Fr. 770'000.- sur lequel nous pourrions retrancher la subvention pour l'aula qui s'élève à environ Fr. 530'700.- et qui revient dans le budget de la salle polyvalente, ce qui nous laisse un solde à notre charge d'environ Fr. 239'300.-. Ces montants sont basés sur les budgets demandés et votés et montrent ce qui va et a été fait. On pourrait encore rajouter à ce montant le chemin de Vesin qui était une obligation dès le moment où on a une zone d'intérêt général et également une zone de villas qui ont été desservies depuis bons nombres d'années par un chemin de remaniement. Dans tous ces éléments il faut relever la plus-value dans le fait d'avoir des infrastructures remises à neuf et une place du village qui sera très agréable pour les futures manifestations villageoises. Il relève également que le fait que nos employés communaux s'occupent de l'entretien extérieur permettra d'augmenter la capacité de notre personnel communal afin de pallier aux remplacements en cas de maladie, vacances et de pouvoir mécaniser un peu plus l'équipement de notre personnel. Concernant le chantier lui-même, il avance bien, le chauffage à distance fonctionne depuis le début de l'hiver ; les façades est un dossier délicat, presque critique au niveau des délais à cause de quelques soucis au niveau de l'approvisionnement du bois, mais le



DATE : 14 avril 2021

chantier avance bien et sera prêt pour la rentrée scolaire. L'arrêt de bus et le chemin piétonnier quant à eux ne seront pas prêts car nous avons eu une opposition dont actuellement nous sommes en attente du permis définitif qui, on espère, devrait arriver tout début mai s'il n'y a pas trop de problème. S'il arrive début mai on devrait être prêt avec l'arrêt de bus pour la rentrée scolaire ; dans le cas contraire il y a toujours la possibilité de s'arrêter à la gare et monter le village. Les coûts sont sous contrôle avec un bon suivi des coûts et la rentrée scolaire est prévue le 26 août 2021 pour environ 330 élèves. L'inauguration de ce CO est prévue les 1^{er} et 2 octobre 2021. A confirmer encore l'organisation au vu des conditions sanitaires.

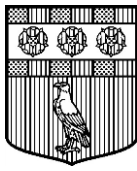
- Aménagements paysagers Pré du Château : l'immeuble d'appartements protégés étant maintenant habité, les travaux des aménagements extérieurs vont pouvoir débuter prochainement. Ils ne seront toutefois pas entièrement réalisés car il y a encore un immeuble qui est en construction dans ce secteur.
- Projet arbres isolés : 36 arbres ont été plantés ; les 4 restants sont en relation avec le CO et ils ont été volontairement différés.

M. Jean-Denis Borgognon nous donne quelques informations :

- Salle polyvalente : il nous donne une situation des frais relatifs à la rénovation et agrandissement de la salle polyvalente. Après plus de 2 ans d'étude, de mise à l'enquête et de travaux, ainsi que 26 séances de la commission de bâtisse, 70 réunions de chantier, nous sommes arrivés au terme de la rénovation et de l'agrandissement de notre salle polyvalente. Le budget voté en 2018 s'élevait à Fr. 6'315'000.- ; le total des frais payés au 25 mars 2021 s'élève à Fr. 6'168'343.25, soit un solde positif de Fr. 146'656.75, auquel il faut ajouter Fr. 10'215.- de subventions à recevoir pour le chauffage et les panneaux solaires et la subvention à recevoir pour l'aula du CO de Fr. 530'700.-, ce qui donnera un solde positif de Fr. 687'571.75 pour la commune. De plus, la commission de bâtisse a demandé à notre architecte de faire des travaux qui n'étaient pas prévus dans notre devis initial pour un montant supplémentaire s'élevant à Fr. 152'205.-, montant déjà comptabilisé dans le décompte de la salle. Il tient à remercier les membres de la commission de bâtisse, MM. Bernard Grandgirard, Jean-Sébastien Rey, Vincent Grandgirard et Manuel Pires, qui se sont mis à disposition et qui ont apporté des solutions, des idées mais également serré les boulons lorsque c'était nécessaire pour arriver au résultat présenté ce soir. Il remercie le Conseil Communal pour l'avoir épaulé dans ce dossier ainsi que l'administration pour la tenue des comptes. Il remercie également le Conseil Général qui a décidé de soutenir ce projet.
- Concernant la place de jeux à côté de la salle de sport, les travaux se dérouleront durant le mois de juillet, qui coïncide avec les vacances scolaires, ceci pour des raisons de sécurité.
- Concernant la réfection des escaliers de l'école du Château et de la bibliothèque communale, les travaux se feront également au mois de juillet pendant les vacances scolaires, pour autant que la salle de la bibliothèque au CO soit terminée.

M. Guido Flammer nous donne quelques informations :

- Corporation forestière : le gros tracteur forestier a un certain nombre d'années et nécessite de plus en plus de frais d'entretien ; dès lors la Corporation a décidé de le changer. Ce sera un gros investissement de l'ordre de Fr. 500'000.- mais le tracteur actuel vaut encore Fr. 195'000.-, cela vaut donc la peine de le changer au vu des futurs frais qu'il faudra prévoir et sachant que le délai de livraison pour le nouveau tracteur est d'environ 12 à 14 mois. D'autre part, la Corporation a toujours loué un robot de fauchage, de broyeuse, pour des terrains en pente, et cette entreprise où elle louait a fait faillite l'année dernière, et ne trouvant pas d'autre entreprise fournissant ce service, la



DATE : 14 avril 2021

Corporation a décidé de proposer l'achat d'un robot-faucheuse qui pourra être louée à d'autres entreprises. Le coût de cette machine est de Fr. 700'000.-.

- Il nous présente un complément d'information sur le réseau santé social de la Broye en nous présentant l'organigramme de ce réseau qui a été entièrement réorganisé. Aujourd'hui ce dernier est indépendant et n'est plus rattaché au HIB. Cette organisation, de grande haleine, a été faite sur plusieurs années et a abouti à quelque chose de fonctionnel qui répond aux attentes de la population de la Broye. Le vœu était cependant de faire quelque chose d'intercantonal mais les vaudois n'étaient pas encore prêts.

M. Alain Bürgy nous informe de plusieurs choses :

- Commission de naturalisation : depuis le dernier rapport sur la commission du 1^{er} mai 2019, nous avons reçu 7 dossiers qui sont toujours en suspens auprès du Canton et sur ces 7 dossiers, la commission a donné 6 préavis positifs et le dernier est en attente d'une nouvelle audition.
- Routes : comme il avait été demandé par un certain nombre de citoyens de la Léchère à Vesin, de mettre en place une signalisation « riverains autorisés », nous avons reçu le préavis positif du Service des Ponts et Chaussées et cette signalisation sera posée ces prochaines semaines.
- Concernant un courrier envoyé, notamment à la DAEC, par le groupement des riverains de Cugy le 21 septembre 2020, concernant l'introduction d'une limitation de vitesse à 50 km/h. à l'entrée de Cugy depuis Payerne et la pose d'un radar fixe, la DAEC a donné une réponse le 5 janvier dernier indiquant les démarches à entreprendre, les étapes qu'il y a lieu de faire pour pouvoir réaliser cet abaissement de vitesse. Le Conseil Communal s'y penchera et y répondra, ce d'autant qu'il y a un point en suspens dans la liste des délais.

M. Yannick Bersier nous informe de plusieurs choses :

- Caserne CSPI Les Verdières : suite à la validation du crédit d'étude de Fr. 100'000.- en fin d'année 2019, le Conseil Communal est en train d'évaluer plusieurs emplacements. Il a déjà rencontré plusieurs services du Canton notamment le SeCA, le SMO et le SPC. En ce moment une étude de mobilité est en cours. Il y a donc beaucoup de réflexions par rapport aux différents endroits car on doit bien réfléchir pour un tel projet.
- Suite à la modification de la loi sur la protection incendie des bâtiments, les communes ont l'obligation de bénéficier d'un spécialiste communal en protection incendie assermenté par l'ECAB. Le Conseil Communal est actuellement en train de regarder pour mandater une personne ayant la formation de spécialiste pour la protection incendie. Ceci remplacera la commission du feu d'ici la fin de l'année.

M. Alexandre Vonlanthen vient sur la question de M. Jean-Gabriel Meylan qui figure dans la liste des délais, qui fait remarquer que nous avons, sur le bâtiment communal, une sonde permettant de relever les décibels des avions et il demande si elle est toujours en fonction et si on peut avoir des relevés. Lors de la dernière séance du groupe de concertation, qui est une rencontre régulière entre les militaires, les civils, le DDPS et les communes riveraines. Les sondes aériennes sont toujours en activité mais c'est un peu compliqué de traiter les données en ce moment vu que la 2G a été déconnectée. Si on veut des informations, c'est toujours possible, il suffit de demander un jour et une heure et l'analyse sera sortie manuellement car toutes les données sont stockées en local. Un nouveau système est prévu pour 2022, voire 2023.

Il propose une information pratique concernant le rendez-vous pour l'assermentation qui aura lieu samedi matin à 9.30 h. à Estavayer ; il invite les conseillers généraux à faire du covoiturage et leur donne rendez-vous à 9.10 h. sur la place de la salle pour un départ à 9.15 h. Il laisse chaque responsable de groupe transmettre l'information à ses membres concernés.



DATE : 14 avril 2021

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. DIVERS

Mme la Présidente Chantal Pache, au nom du Conseil Général, remercie le Conseil Communal pour les bons offerts à l'occasion de la fin de la législature, qui est un bon soutien pour le commerce local. Elle nous donne connaissance du courrier de Mme Jeanne Marmy qui nous informe que les deux places pour handicapés actuelles situées derrière la rampe d'accès ne permettent un accès à la salle qu'avec grande difficulté. Elle souhaite que la question d'une place handicapée au même niveau que l'entrée de la salle polyvalente soit étudiée par le Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'on en prend note et on y donnera suite.

La parole est donnée aux conseillers généraux.

M. Pierre-André Grandgirard nous informe qu'il est un utilisateur régulier du sentier pédestre communal et de l'Helsana Trail et il aimerait profiter de cette séance pour remercier chaleureusement le Conseil Communal et plus particulièrement l'équipe de l'édilité et de la voirie pour l'entretien du sentier pédestre, notamment pour la mise en place des plaquettes qui a eu lieu récemment dans les endroits humides. Ceci est une réelle amélioration de ces chemins et offre un coup d'œil soigné sur ces parcours. Il profite également de cette intervention pour remercier la Corporation forestière pour la remise en état des chemins après les coupes de bois. Ces entretiens sont très appréciés par les nombreux promeneurs et sportifs utilisant régulièrement ces parcours forestiers de notre commune et contribuent à l'excellente réputation de ces endroits de détente au sein de nos forêts communales.

L'assemblée n'ayant pas d'autres divers, Mme la Présidente Chantal Pache donne la parole à M. Vonlanthen.

M. Alexandre Vonlanthen, afin de conclure cette fin de législature, passe à différents remerciements :

- En premier à toutes celles et ceux qui ne seront plus des nôtres à la prochaine législature, de manière volontaire ou non, car pour certains ce sont les urnes qui ont choisi et c'est ainsi. Le Conseil Communal tient à remercier l'ensemble des conseillers (ères) généraux pour leur travail. Cela aurait été un réel plaisir de pouvoir partager une soirée festive ensemble pour passer cette fin de législature mais la pandémie en a décidé autrement et nous espérons que les bons reçus donneront un peu de baume au cœur.
- A M. Alain Bürgy pour 15 ans de service. C'est une voix qui porte, qui peut en faire trembler plus d'un, mais c'est un agneau et un bon vivant quand on l'apprivoise. D'une nature et d'une efficacité exemplaire. Alain c'est en résumé « action » « réaction » ou « sitôt dit » « sitôt fait ».
- A Mme Vanessa Currat, partie pour faire aussi 15 ans de service ; 5 ans au Conseil Général puis 5 ans au Conseil Communal et qui a préféré retourner au Conseil Général pour la législature prochaine. Seule femme au milieu de tous ces hommes, elle a amené sa touche féminine ces 5 dernières années, une douceur ferme et toujours de bons conseils, notamment juridiques lorsqu'il le fallait.
- Pour le Conseil Communal ce sont deux pigeons voyageurs qui s'en vont et il faut se lever tôt pour trouver un endroit qu'ils n'ont pas visité. Merci à ces deux personnes pour les bons moments passés en leur compagnie et merci pour leur travail. Ils sont remerciés par acclamation.



DATE : 14 avril 2021

Pour terminer, M. le Syndic relève que la législature se termine comme elle a commencé, avec une présidente et il remercie Mme Chantal Pache pour sa présidence à la tête du Conseil Général ainsi que pour sa collaboration avec le Conseil Communal et les échanges que nous avons eus. Il se réjouit de la retrouver au perchoir le 5 mai comme présidente de séance. Elle est remerciée par acclamation. M. le Syndic remercie l'assemblée et souhaite bon vent aux élus pour la prochaine législature.

Mme Vanessa Currat se permet de conclure ces 5 années au sein du Conseil Communal par ces propos : lors de la formation des élus sur les finances communales en 2016, le chef de service avait mentionné des éléments qu'il considérait comme capitaux par rapport aux finances et qui l'ont accompagnée tout au long de son mandat. Les deux mots qu'il avait prononcés étaient « humilité et curiosité ». « Humilité » car dans cette fonction qui comme dans la vie privée et professionnelle on peut se tromper et l'ego ne doit pas nous empêcher de proposer ou de prendre des décisions différentes de nos positions initiales. Seul l'intérêt du citoyen doit primer. La « curiosité » car il faut s'interroger, se questionner même les façons de faire sont immuables car c'est comme cela que l'on peut faire évoluer les choses. Il avait également ajouté la nécessité de donner un maximum d'informations pour ouvrir la discussion, de bien œuvrer en partenaire, éviter les clivages. Elle ajoute deux derniers éléments qui sont le courage et bien sûr le respect. Le fait d'avoir fait partie du Conseil Général lui a non seulement été d'une grande aide pour aborder tous les grands thèmes de discussion, les actes de fonctionnement du Conseil Communal, mais cela lui a aussi permis de mieux comprendre et de relayer les attentes du Conseil Général. L'organisation du Conseil Communal, lui-même, lui était par contre une totale découverte. Sans être un voyage en terre inconnue, entre le début de la législature et aujourd'hui, il y a eu honnêtement un saut dans le temps comme l'a mentionné notre syndic. En termes d'organisation, l'entrée dans cette modernité des outils informatiques, de la gestion électronique des documents et de la façon de travailler, cela a été une bouffée d'air frais. Car venir consulter les dossiers et documents le dimanche dans la salle du conseil, signer ses factures, regarder les comptes avec une règle paraissaient un autre temps. Pour les sujets à traiter, on se retrouve plongé dans le bain, il faut se débrouiller, chercher de l'aide auprès de ses collègues et des conseils. Elle a aussi de la chance d'avoir une passation des dossiers de la part de Mme Marielle Corboz et avec le plan des échéances à court et moyen terme, elle fera de même pour les personnes qui la remplaceront pour les dicastères dont elle avait la charge. Ils étaient trois nouveaux au sein du Conseil Communal et il y a eu tout à fait normalement un temps d'adaptation afin d'apprendre à travailler ensemble, de se connaître, quelques tensions mémorables et des ajustements nécessaires de part et d'autre afin de trouver le bon rythme de croisière. Les enjeux et échéances mentionnés par notre Syndic étaient très importants et l'engagement de tout le Conseil Communal a été constant, elle tient à le souligner, car cela restera pour elle la clé de cette législature. La complémentarité, la diversité, assez remarquables, se sont révélées comme de vrais atouts déterminants pour notre commune. Il faut aussi apprendre à travailler avec nos employés communaux et eux doivent également s'adapter au Conseil Communal et ces derniers sont tous très différents mais tous très compétents et très engagés. Mener de front vie privée, vie professionnelle engagée relève parfois de l'équilibrisme et demande une très grande organisation sans compter qu'on peut y laisser des nuits blanches. Tous les conseillers communaux et généraux indiquent souvent qu'ils ont beaucoup appris et c'est évident ; mais réciproquement il faut s'efforcer aussi d'utiliser et de partager ses connaissances, ses compétences, son expérience et sa façon de raisonner au service de la commune et des citoyens car c'était ça l'objectif de son engagement. Ces cinq dernières années sont passées très et trop vite et les enjeux des cinq prochaines années seront très importants (la mobilité, l'intégration du CO, la nouvelle école, les finances, sans oublier Vesin). Il faut être actif, proposer, discuter, débattre pas seulement au sein des groupes mais aussi relayer ces points de discussions au sein de cette assemblée qui doit être représentative des intérêts des citoyens. Elle se réjouit d'avance de résieger avec un nouveau regard et elle remercie



DATE : 14 avril 2021

l'assemblée pour son engagement durant ces cinq dernières années et en particulier ses collègues du Conseil Communal. Tout citoyen peut apporter quelque chose de par son expérience, sa sensibilité quel que soit son métier ou sa formation, il faut juste le vouloir et oser. Oser partager, oser aussi bien au Conseil Général qu'au Conseil Communal et elle souhaite à toutes et tous une excellente santé et se réjouit de retrouver ceux qui étaient déjà là et qui vont continuer, les nouveaux et elle souhaite à toutes et tous une bonne continuation.

M. Alain Bürgy nous adresse un bref message de remerciements en un mot « Merci ». Merci à Jean-Luc et Martial qu'il a côtoyés durant toutes ces années, ce sont des gens formidables et d'un énorme soutien. Merci à Sylvia, Annie, Marie-Claude et Lucie, notre apprentie, qui sont pour nous un fil conducteur sans qui on serait un peu perdu. Merci à tous les anciens conseillers généraux ainsi qu'aux conseillers généraux présents ainsi qu'à la population. Merci à ses anciens collègues ; c'est pour lui la fin d'un petit périple mais d'autres choses s'ouvrent à lui comme d'autres défis importants qui vont venir. Il souhaite à chacun de prendre soin de lui en ces temps de pandémie qu'on espère le plus bref possible et souhaite à tous une excellente soirée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Chantal Pache remercie tous les intervenants pour les débats constructifs. Elle remercie ses collègues du Conseil Général ainsi que les membres du Conseil Communal pour leur confiance et l'excellente collaboration durant cette année de présidence. C'est une magnifique expérience qu'elle recommande à ses collègues, qu'elle a pu apprécier en côtoyant d'un peu plus près l'exécutif et le personnel communal. Elle peut témoigner de l'excellent travail qui se réalise et elle les en remercie. Elle remercie également le bureau pour sa collaboration et au nom du Conseil Général elle remercie les membres du Conseil Général et du Conseil Communal qui vont quitter la scène politique communale de Cugy ce soir. Un grand merci pour leur engagement, pour le travail effectué et d'avoir servi au mieux les intérêts de notre commune et de ses habitants. Pour terminer, elle invite les conseillers généraux qui terminent ce soir de venir retirer leurs vacations auprès de la secrétaire et bien sûr en raison de la situation sanitaire il n'y aura pas de verrée à l'issue de cette séance. Elle nous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Général qui aura lieu le mercredi 5 mai 2021 dans cette salle pour la séance de constitution.

La séance est levée, il est 22 h 35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Chantal Pache

Sylvia Bersier